

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 358

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Roy

à l'amendement n° 99 de M. Bernhardt

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« ainsi que les fournisseurs stratégiques directement intégrés à la chaîne de valeur critique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet ajout permet d'éviter qu'une entreprise puisse soustraire des composants essentiels en réorganisant artificiellement sa chaîne de valeur avant l'opération. La souveraineté industrielle exige de protéger non seulement les sites, mais aussi les maillons critiques qui les font fonctionner.